

CONFLITS DANS L'AIR

Bureau
National

N° 854

3 et 4 juillet : un appel à la grève irresponsable

Les 3 et 4 juillet 2025 ont marqué d'une pierre noire la profession au travers d'un dénigrement politique et médiatique qu'elle n'avait pas connu depuis plus de 50 ans.

Le SNCTA a fait le choix de respecter l'exercice du droit syndical en s'abstenant de toute prise de position publique avant, pendant et immédiatement après cette mobilisation. La situation appelle désormais une analyse posée et lucide de cette séquence.

Il ne fait aucun doute que les comportements déviants observés au sein d'une partie de l'administration centrale ont contribué à instaurer un climat de défiance durable et à alimenter un contexte favorable à la contestation. Pour autant, cela ne saurait expliquer la gestion inconsciente de ce mouvement par l'UNSA-ICNA (17 %) et l'USAC-CGT (16 %).

Un appel à la grève irresponsable

Depuis plus d'une décennie, le SNCTA a systématiquement coordonné auprès des autres organisations syndicales représentatives des ICNA les préavis nationaux qu'il a déposés.

En appelant, sans la moindre coordination, l'ensemble des contrôleurs aériens à se mobiliser les 3 et 4 juillet, l'UNSA-ICNA a rompu cette pratique pour des motifs que d'aucuns qualifieraient d'électoraux, au détriment de conséquences graves et non maîtrisées pour la profession. L'USAC-CGT a finalement rejoint le mouvement pour des motifs similaires, sur le premier jour uniquement, prenant probablement conscience de l'irresponsabilité des dates choisies.

**Indépendamment des revendications affichées,
le SNCTA dénonce le choix de viser les départs en
vacances : du jamais vu dans l'histoire
contemporaine !**

Un procès en illégitimité

Pour la première fois depuis (très) longtemps, une mobilisation nationale a été qualifiée d'illégitime par la DGAC, les autorités publiques et même au sein de la profession. Pour cause, il ne suffit pas de choisir des dates de grève et de provoquer le trouble pour organiser un mouvement : la clarté, la transparence et la pédagogie autour des revendications demeurent essentielles pour construire, pas à pas, cette légitimité.

Au contraire, les revendications affichées dans cet appel à la grève et les messages associés :

- ☀ n'ont fait l'objet d'aucun échange direct avec les contrôleurs aériens (ce préavis de grève est en revanche tombé au milieu de la tournée organisée par le bureau national du SNCTA, voir CDA n° 855) ;

- ☀ n'ont été articulés autour d'aucun plan de communication, jetant ainsi la profession en pâture aux médias ;

- ☀ ont fait l'objet d'un triple discours contradictoire entre les revendications réelles du préavis de grève déposé, les (maigres) éléments communiqués aux médias et ceux véhiculés dans certaines salles de contrôle.

**Le SNCTA dénonce l'instrumentalisation d'un
malaise réel existant dans les salles de contrôle
à des fins ambiguës et électoralistes.**

Une manipulation dangereuse

Les quatre revendications affichées – ou partiellement mises en avant, selon qu'il s'agisse des salles de contrôle ou des médias – ont servi d'instrument à la mobilisation. Elles soulèvent pourtant davantage de questions qu'elles n'apportent de réponses. Il convient donc de revenir en détail sur leur contenu :

- ☀ « Management toxique » : cette expression est aussi forte que la notion qu'elle recouvre est floue. Évoque-t-elle, de manière légitime, le climat de défiance, les marques d'irrespect, voire les insultes, instillés par une direction des opérations sortie depuis trop longtemps de son rôle ? Ou se résume-t-elle à la mise en place d'une badgeuse – biométrique ou non ? Le SNCTA regrette que les vrais enjeux liés aux rapports humains entre l'encadrement national et les contrôleurs

aériens, ou au vivre ensemble au travail, aient été écartés du débat par ces deux syndicats qui ont préféré dénoncer tantôt la badgeuse (dans leur discours vis-à-vis des salles de contrôle bien loin de leurs positions nationales), tantôt la seule biométrie (dans le dépôt de leur préavis). Cette position non constante et floue (badgeuse ou biométrie ?) n'aura d'ailleurs pas longtemps échappé à la sphère médiatique malgré les « revendications écrans » concernant les recrutements et la modernisation. Cette manipulation ambiguë et dangereuse expose de manière irresponsable la profession ;

Le SNCTA dénonce l'absence d'explications voire la diffusion d'informations mensongères concernant un certain nombre de revendications affichées.

☀ « **Inflation 2023** » : revendication par définition inatteignable dans la mesure où le Protocole social DGAC 2023-2027 intègre déjà cet élément. Cette revendication est d'autant plus incompréhensible que, pour la première fois depuis le dépôt des préavis relatifs à l'inflation, un syndicat appelle seul à la mobilisation, sans couvrir les autres corps de la navigation aérienne également redevançables. Le SNCTA dénonce donc cette approche « populiste » et précipitée. Le sujet du rattrapage de l'inflation est évidemment d'importance mais le fond des revendications et la méthode sont inappropriés. Il s'agit plutôt d'une part, de rattraper l'inflation 2024 – déjà payée par les compagnies aériennes – et, d'autre part, de mettre en place des négociations annuelles obligatoires (voir [CDA n° 843](#) du 8 mai 2024 et, plus récemment, le dernier [Flash Info](#)). Sur ces points, le SNCTA poursuit dans la voie du dialogue social durant l'été et donne rendez-vous en septembre pour un bilan ;

☀ « **Recrutements** » : les recrutements ICNA sont déjà actés jusqu'en 2027 inclus. Ils ont été obtenus par le SNCTA en septembre 2022 et entérinés dans le Protocole social DGAC 2023-2027 pour engager l'ensemble des ministères indépendamment de l'instabilité politique que le pays connaît. Cette revendication est donc incompréhensible si ce n'est qu'elle sert, faute d'explications, de sujet mobilisateur dans les salles de contrôle et de « revendication écran » – qui n'aura pas tenu longtemps – auprès des médias. Ici aussi, le SNCTA regrette cette manipulation car la question des recrutements au-delà de 2027 reste entière. Le SNCTA revendique de poursuivre la méthode qui a fait ses preuves jusque-là en restant crédible sur ce sujet, à savoir un travail de conviction sur la durée, qui ne pourra *in fine* pas se concrétiser avant octobre 2027 dans l'examen du projet de loi de finances pour 2028 ;

☀ « **Modernisation technique** » : chacun est à même de comprendre que cette revendication n'avait pas vocation à aboutir – elle n'aurait même pas été abordée. Problème majeur dans la DSNA qui a fait du contrôle aérien français le mauvais élève de l'Europe, les solutions ne se trouvent pas, pour le SNCTA, dans un préavis de grève mais en exigeant que la DSNA rende elle aussi des comptes.

Le SNCTA déplore la méthode employée : la responsabilité syndicale ne saurait consister à simplement égrainer des marqueurs syndicaux afin de s'appuyer sur le climat réel de défiance qui existe.

La situation exceptionnelle que notre profession a vécue nécessite, à titre exceptionnel, que le SNCTA commente l'action d'autres syndicats.

Sur fond d'un triple discours, ces syndicats manipulent un malaise réel des salles de contrôle, envoyant la profession dans le mur par le choix de dates inexplicable et une absence totale de gestion médiatico-politique.

La communication de sortie de grève de ces syndicats, à l'image de cette manipulation, revendique une mobilisation historique (?) tout en désignant le SNCTA comme responsable, revenant ainsi à la traditionnelle rengaine qui est la leur.

Si certains ont fait des considérations électorales leur priorité et ont orienté leur combat contre le syndicat majoritaire, le SNCTA demeure, pour sa part, pleinement engagé dans la défense de la profession, avec réalisme, rigueur et transparence, dans la méthode comme dans les objectifs.